

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	POMPIERS
17	POLICE OU GENDARMERIE

Mairie	
Téléphone	04 92 34 77 62
Mail	mairie@castellardmelan.fr
Horaires d'ouverture	Mardi et vendredi 9h à 12h30 et 13h00 à 16h30

Sites internet utiles :

Services de l'état des Alpes-de-Haute-Provence
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques du département
<http://www.risquesmajeurs.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

En cas d'alerte, un envoi SMS et/ou application
WhatsApp sera envoyé à la population

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :
- la diffusion de messages par 'application Panneau Pocket
- la municipalité, en porte à porte ou téléphone
- la distribution de consignes .../...

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :
- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, rubrique IAL (bas de page à droite)

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès)

Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule

 Il fait très chaud
⇒ la température ne descend pas la nuit
⇒ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise



Le mot du maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants du Castellard-Mélan fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserver précieusement**.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANS TOUTS LES CAS				CONSIGNES SPECIFIQUES						
AVANT	PENDANT	APRES								
Prévoir : - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ere nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) -S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde	- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre) <table><tr><td> Écouter la radio France-Info et radios locales</td><td> Ne pas aller chercher les enfants à l'école</td><td> Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</td></tr><tr><td>Pour information sur l'évolution de la situation</td><td>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</td><td>Pour libérer les lignes pour les secours</td></tr></table>	 Écouter la radio France-Info et radios locales	 Ne pas aller chercher les enfants à l'école	 Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale	Pour information sur l'évolution de la situation	Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants	Pour libérer les lignes pour les secours	- écouter la radio - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours	Évacuation : -Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) -Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité -Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation Confinement : -Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues -Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche -Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer -Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation -Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides -Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues	
 Écouter la radio France-Info et radios locales	 Ne pas aller chercher les enfants à l'école	 Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale								
Pour information sur l'évolution de la situation	Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants	Pour libérer les lignes pour les secours								
 Inondations - Crues	 Rupture de barrage	 Tempêtes – Vent violent								
- Ne pas s'engager sur une route inondée - Respecter les déviations mises en place - Fermer les ouvertures - Couper le gaz et l'électricité - Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)	- Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraires à emprunter) - Ne pas revenir sur ses pas - S'Éloigner des ponts et torrents	- Limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi - Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol - Ne pas intervenir sur une toiture - Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone - Respecter les déviations mises en place								
 Feux de forêts	 Chutes de neige	 Chutes de blocs - Glissement de terrain								
AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations PENDANT : - Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - S'éloigner dos au vent - Respirer à travers un linge humide - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie	- Se renseigner sur l'état des routes - Limiter les déplacements ; rester chez soi dans la mesure du possible - Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol	- Se conformer aux consignes données par les autorités - Respecter les déviations mises en place - Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse - Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé - Fuir latéralement ; s'éloigner du point d'effondrement								
 Risque industriel – Nuage toxique Transport de Matières Dangereuses	 Avalanches	 Séisme								
-Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle - Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent ; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche - Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations - Couper la ventilation et la climatisation	- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - Se mettre à l'abri - Fuir latéralement à la coulée - Respecter les déviations mises en place - Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse - Pris dans une avalanche : fermer la bouche, se cramponner à tout obstacle pour ne pas être emporté, - Pris sous une avalanche : faire une poche d'air au niveau du visage et ne plus bouger ; émettre des sons brefs pour ne pas s'essouffler	PENDANT : - Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur - Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... - Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz) APRES : - Couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme - Evacuer et s'éloigner des bâtiments ; rejoindre un endroit dégagé (place...) - Se conformer aux consignes données par les autorités								